

RAPPORT

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Préavis n° 13/20 relatif au remplacement de l'éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de la sécurité routière s'est réunie le 9 novembre avec les membres de la Municipalité pour prendre connaissance du préavis municipal 13/20, puis le 26 novembre afin de rédiger le présent rapport.

Membres de la Commission présents : Carine Gex, Christine Basso, Guillaume Hayoz, Jürg Kohler, Nicole Glaser

Membres de la Municipalité présents le 9 novembre, Mmes Maria Krasnova et Katia Gashi, MM. Didier Lohri, Lorenzo Merlanti.

La Commission de la sécurité routière a entendu la Municipalité, a pu débattre du préavis et poser toutes les questions y relatives. La Commission en conclut que :

- L'éclairage public de la commune doit être modernisé afin de gagner en efficacité et en confort. Ce renouvellement permet d'économiser de l'énergie et accroître la qualité de l'éclairage public.
- Le coût d'amortissement sur 30 ans est de 4'167 CHF par an mis en regard d'une économie d'énergie de 5'000 CHF par an.
- Cet investissement est nécessaire dans un moyen terme (3-5 ans) mais pas obligatoire dans l'immédiat.
- La commission relève que ces travaux sont nécessaires dans les prochaines années, même dans le cas où le préavis 11/20 relatif à la vente de l'arsenal ne serait pas accepté.

Conclusion :

- Vu le préavis 13/20 relatif au remplacement de l'éclairage public
- Attendu que cet objet figure régulièrement à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 14 décembre 2020.

La Commission de la sécurité routière **recommande d'accepter le préavis 13/20** en soulignant le caractère non urgent de la réalisation.

Bassins, le 30 novembre 2020

Pour la Commission de la sécurité routière :

Président remplaçant : Guillaume Hayoz

Membres : Christine Basso

Jürg Kohler

Carine Gex

Nicole Glaser